



Pierre Naturelle - Maçonnerie - Carrelage

PROCES-VERBAL
DE RECEPTION DES TRAVAUX

Je soussigné G. LIOT Gérard, maître de l'ouvrage, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par :

EURL LV BATIMENT, 19 rue des Pastourets 16230 PUYREAU

au titre du marché en date du 18/07/2024 concernant les _____
travaux de Remplacement de fenêtre de toit - 22 rue du Château d'eau AUSSAC VADALLE
en présence de Mme VIDAL représentant(e) l'entreprise désignée ci-dessus,

Déclare que :



la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 16/10/24



la réception est prononcée avec effet à la date du _____ assortie des réserves mentionnées dans l'état, figurant au verso du présent document. (1)



la réception est refusée ou différée pour les motifs suivants : _____

GARANTIES

Les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil commencent à courir à dater de la signature du présent Procès-verbal.

L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police "d'Assurance Construction" pour la couverture du risque.

La signature du Procès-verbal de réception des travaux et le règlement intégral des travaux autorisent le client à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en deux exemplaires, à AUSSAC VADALLE le 16/10/2024

Signature de l'entreprise



Signature du maître de l'ouvrage



(1) Si la réception est prononcée avec effet à une date ultérieure, un état de ces dernières, figurant au verso, est dressé et précise le délai dans lequel les travaux qu'elle comprendront seront exécutés.

Tél: **06 68 95 06 53**

SIRET: 793 314 865 00015 - APE: 4399C